



UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA GUADELOUPE

AGRICULTURE ET ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

1^{er} mai 2004

Intervention de M. Alain Gayadine

OMC : une machine à broyer les paysans du monde

OMC : un seul gagnant, les multinationales

I. INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 1995, le texte fondateur de l'OMC est adopté. C'est l'accord de MARRAKECH.

Les négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), qui ont débouché sur la création de l'OMC, sont ouvertes en 1986 en Uruguay. REAGAN et TATCHER imposent alors au monde leur vision ultra libérale de l'économie. Les subventions et les droits de douanes sont dans leur collimateur.

Avant 1994, l'agriculture n'entrait pas dans le cadre des accords du GATT. Ces derniers ne concernaient que les produits industriels. Désormais, avec la signature en 1995 des accords de Marrakech, marquant la naissance de l'OMC, les marchés internationaux de produits agricoles connaissent une libéralisation accrue.

Dès lors, la Banque Mondiale, l'OMC et le Fond Monétaire international (FMI) vont travailler de concert, s'accrochant à une théorie simpliste, comme un naufragé à une bouée, à savoir : lorsqu'un pays augmente ses exportations, cela se traduit automatiquement par une amélioration de conditions de vie des populations concernées.

Ils ont incité, souvent même obligé la plupart des pays pauvres ayant des économie où l'agriculture joue un rôle important à augmenter fortement leurs agro exportations. Le résultat ne s'est pas fait attendre, l'augmentation des surfaces et des rendements n'a pas rencontré une augmentation comparable de la demande sur les marchés internationaux et les cours se sont effondrés, entraînant la ruine et la disparition de millions de paysans, ainsi qu'une diminution considérable du PIB de ces pays.

Parallèlement et dans le même temps, l'augmentation du chiffre d'affaire et des profits des multinationales dépassent l'entendement.

II. AGRICULTURE ET MARCHÉ MONDIAL : UNE VASTE SUPERCHERIE

Le commerce mondial des produits agricoles représente la part des productions qui n'est pas autoconsommée dans les pays producteurs. Il ne représente donc qu'une fraction très réduite du volume des échanges de produits alimentaires qui se réalisent au niveau local, national et international. En règle générale, les produits alimentaires de base, de consommation courante (produits vivriers, céréales, viandes, lait, etc.) sont autoconsommés, soit par les producteurs eux-mêmes, soit vendus sur les marchés locaux. Seuls 7% en moyenne des volumes mondiaux sont exportés.

Il existe cependant des variations significatives pour deux produits : le café et le cacao. Leurs exportations représentent respectivement 83% et 75% de la production mondiale.

Les règles dictées par l'OMC refusent de faire la distinction entre ce qui est consommé ou autoconsommé localement et ce qui est exporté.

Exemple : le marché mondial de la viande de porc ne représente que 4% de la production mondiale annuelle. C'est pourtant le prix de ces 4% qui est imposé à l'ensemble de la planète.

En effet, une des règles de l'OMC impose aux états, même exportateur de leur surproduction, d'IMPORTER sur le marché mondial 5% de leur consommation pour les pays riches et 4% pour les pays en développement.

En refusant d'admettre que les marchés mondiaux ne reflètent qu'une part infime des échanges agricoles, l'OMC place l'ensemble des paysans de la planète en concurrence les uns avec les autres, quel que soit leur niveau de développement technologique. Ceux qui ont les coûts de production les plus bas les imposent à l'ensemble de la planète. De plus, les aides massives versées par les pays riches (OCDE) pour soutenir leur agriculture permettent aux producteurs de ces régions de vendre en dessous des coûts de production en pratiquant le dumping. Les petits paysans des pays du Sud se trouvent par conséquent confrontés à une concurrence impitoyable avec l'OMC.

LES PAYSANS PAUVRES COMMERCENT DE MOINS EN MOINS

Les pays les moins avancés (PMA), ainsi désignés suivant des critères précis de l'ONU¹, représentent 10% de la population mondiale. Leur part dans le commerce mondial passe de 4% en 1980 à 1% aujourd'hui en ce qui concerne les exportations.

Dans le même temps, ces pays qui importaient 13% du commerce mondial en importent maintenant 26%. Ils connaissent donc une marginalisation accrue, et l'OMC qui cherchait à augmenter leur niveau de vie en les intégrant aux échanges mondiaux se trouve une nouvelle fois en échec.

La perte de parts de marché et l'incapacité à s'intégrer à ces circuits sont particulièrement marquées pour les pays d'Afrique.

Les règles du commerce internationales, celles imposées par l'OMC, jouent clairement en

¹ Espérance de vie, taux de mortalité infantile, taux d'inscription en école primaire, taux de croissance économique, PIB par habitants, etc.

défaveur des pays les plus pauvres en les excluant de fait des marchés mondiaux.

L'EXEMPLE DEFIANT DU MALI...

Suivant la philosophie néolibérale prônée par l'OMC, le Mali est finalement parvenu à se convaincre. Les théoriciens de l'OMC, ceux de la banque Mondiale et ceux du FMI, ont donc prié ses gouvernements successifs et les principaux pourvoyeurs d'aides² de mettre tout en œuvre pour développer les exportations de coton. Entre 1994 et 1998, les surfaces semées en coton sont multipliées par deux. Le Mali devient alors deuxième producteur mondial après l'Égypte.

Dans le même temps, suite à une surproduction mondiale structurelle, les COURS INTERNATIONAUX s'effondrent. Ils passent de 79 cts/livre à 45 cts/livre en 2002 soit une baisse de 57%. Cette chute des cours se répercute sur les prix payés aux paysans, entraînant leur ruine, car incapables de rembourser leurs emprunts. C'est aussi une déroute collective pour le pays, car les exportations de coton passent de 200 millions de dollars à 128 millions en 2000 pour atteindre 83 millions en 2001.

C'est un échec accablant pour la triade OMC, Banque mondiale, FMI. Mais ce sont encore une fois les paysans qui paient : les paysans maliens ont travaillé deux fois plus pour gagner deux fois moins en cinq ans.

...OU LA GUERRE PREVISIBLE EN COTE D'IVOIRE.

La Côte d'Ivoire, elle, a développé une agriculture d'exportation dominée par les cultures du café et du cacao, au détriment de son agriculture vivrière et cela, toujours selon les mêmes conseillers.

Résultats : en neuf ans, la « note de restaurant » de la Côte d'Ivoire passe de 100 millions de dollars à 450 millions de dollars d'importation de céréales pour nourrir la population urbaine et RURALE ; tandis que les exportations de café et de cacao rapportaient en 1996 : 1630 milliards de dollars, elles sont en 2001 de 947 millions de dollars.

Jusqu'ici, 20% des revenus d'exportations de la Côte d'Ivoire étaient consacrés au remboursement de sa dette publique.

Cette perte brutale de richesse ne peut avoir que des conséquences catastrophiques. Les campagnes s'embrasent, les zones de production de café et de cacao entrent en rébellion, car derrière ces courbes qui montent et qui descendent, il y a des enfants, des femmes et des hommes qui voient subitement leur vie basculer dans une misère économique effroyable.

Pourtant, entre 1950 et 1980, le Conseil International du Café (CIC) fonctionnait comme l'OPEP. Les pays exportateurs et importateurs régulaient l'offre et la demande afin de garantir des coûts stables. L'idéologie néolibérale a fait voler en éclat cet accord parce que les intérêts des multinationales l'imposaient.

Certes, les télévisions, radios et presses occidentales sont revenues à loisir sur les tensions ethniques et oppositions frontales entre tribus, sensées expliquer à elles seules la guerre civile. Mais il serait fort surprenant que la chute des cours des matières premières agricoles n'ait pas contribué au désastre.

² Ministère de la Coopération française et Fonds Européens pour le développement

LA « GUERRE DE LA BANANE »

Elle offre un exemple saisissant du pouvoir que les multinationales peuvent avoir sur les décideurs politiques.

L'Europe, sous l'influence de la France et de son passé de puissance coloniale, a pendant longtemps offert des conditions privilégiées aux pays ACP³. Une partie importante du marché intérieur européen leur était réservée. Ils pouvaient y vendre 875 000 tonnes de bananes sans droits de douane. Ils obtenaient donc un prix supérieur à celui du marché mondial. Cela permettait aux petits paysans d'écouler leur production alors qu'ils n'étaient pas « compétitifs » par rapport aux grandes multinationales installées en Amérique centrale et du sud. L'Europe, en acceptant de payer plus cher son approvisionnement, participait ainsi à la mise en place d'un commerce MOINS INEQUITABLE et au maintien de l'emploi.

Cet accord préférentiel qui accordait un régime préférentiel aux états ACP, entrainait en contradiction avec l'OMC qui stipule que toutes les nations doivent être traitées sur un même pied d'égalité. (C'est le principe même de la nation la plus favorisée). Cet accord fut rapidement remis en cause par un pays : les Etats-Unis qui ne produisent pas de bananes sur leur propre territoire et dont les intérêts économiques n'étaient donc pas directement concernés.

Quelle peut être la raison de cet engagement américain ?

La réponse est simple. Le commerce de la banane est aux mains d'une poignée de multinationales et en particulier de DOLE et CHIQUITA, sociétés à capitaux essentiellement nord-américains. Elles ont investi des milliards de dollars dans de gigantesques plantations en Amérique latine.

Le juteux marché européen, un des seuls solvables de la planète, leur étant partiellement fermé, elles sont parvenues à réunir une coalition d'états⁴ pour lancer leur croisade contre l'Union Européenne. C'est sans difficulté qu'elles ont convaincu le gouvernement des USA de prendre le leadership de cette offensive. Il leur fallait un allié étatique qui ait du poids sur la scène internationale.

La victoire de DOLE et CHIQUITA a été totale,

L'Europe se trouve maintenant contrainte d'importer des bananes produites sur ces plantations d'Amérique du sud et centrale. Les petits planteurs des Antilles et d'Afrique dans l'incapacité de faire des économies d'échelle sont ruinés par la chute des cours.

Seuls les actionnaires et les dirigeants de DOLE et CHIQUITA ont perçu une nette amélioration de leurs dividendes ou de leurs salaires. Chez DOLE, les revenus nets par action passent de 0,74 \$US en 2000 à 1,41 \$US en 2001, soit une augmentation de 90% !!!

Cette lutte autour du marché européen de la banane montre à quel point les gouvernements du Sud comme du Nord sont « instrumentalisés » par les multinationales et comment elles peuvent peser sur la politique étrangère d'une entité économique aussi importante que l'Europe des quinze. Derrière toute plainte posée à l'OMC par un état se cachent toujours les intérêts d'une FIRME PLANETAIRE. Il devient de plus en plus difficile de faire la part des choses entre ce qui concerne les intérêts privés de quelques actionnaires et les positions de gouvernements sensés représenter l'intérêt collectif.

³ Afrique Caraïbe Pacifique

⁴ Guatemala, Equateur, Mexique, USA

Le cas de la Guadeloupe et de la Martinique

Après la longue période de régime préférentiel mise à mal par les multinationales américaines, l'Organisation Commune des Marchés de la banane (OCBM) est mise en place en 1993. L'objectif était de permettre la gestion optimale de l'approvisionnement du marché européen.

Cependant, au fil du temps, les principes fondateurs de ce projet ont été remis en cause, DU FAIT DE L'APRETE avec laquelle les multinationales ont plaidé et défendu leur intérêt, tant auprès de l'Union Européenne que dans le cadre de l'OMC.

Les modifications successives du règlement communautaire ont conduit à une dégradation inexorable de la situation des petits planteurs qui sont aujourd'hui menacés de disparition imminente.

Le dispositif OCMB initial devait permettre :

- ✓ L'écoulement sur le marché européen à des prix équitables tant pour les producteurs que pour les consommateurs
- ✓ L'approvisionnement sur le marché en produits de qualité
- ✓ L'approvisionnement des marchés européens suivant 3 origines :
 1. les productions communautaires, avec une compensation des pertes de recettes ou aide compensatoire, dans la limite d'un volume de 854 000 tonnes réparties entre les différentes régions de production :

Canaries	: 420 000 tonnes
Martinique	: 219 000 tonnes
Guadeloupe	: 150 000 tonnes
Portugal	: 50 000 tonnes
Grèce	: 15 000 tonnes
 2. les productions ACP : 857 000 tonnes importées dans l'UE à droit nul
 3. les productions dites « dollar » qui disposaient d'un quota de 2 millions de tonnes taxées à 100 écus/tonne.

Entre 1993 et 2000, sous la pression des pays producteurs mécontents et des Etats-Unis qui avaient, dès l'adoption de l'OCM en 1993, demandé l'ouverture des négociations à Genève et introduit des recours devant la cour de justice, deux grandes vagues de modifications du volet externe de l'OCM sont intervenues.

1. L'évolution du régime des contingents

Une 1^{ère} augmentation des bananes « dollar » de 118 000 tonnes a été décidée à la seule initiative de la commission.

Une 2^{ème} est opérée en 1994 dans le cadre des accords de Marrakech et porte sur 82 000 tonnes à partir du 1^{er} janvier 1995.

En 1996, dans le cadre du passage de l'Europe de 12 à 15, le contingent de bananes « dollar » est accru de 353 000 tonnes pour répondre aux besoins de consommation de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. En réalité ce tonnage est surestimé car il arrivait déjà par voie terrestre avant l'adhésion.

En définitive, le contingent de bananes « dollar » passe à 2553 millions de tonnes, soit une

augmentation de 28% en 4 ans, alors que la consommation de l'Europe des quinze ne progresse pas dans la même proportion.

Parallèlement, le droit de douane de 100 écus par tonne est minoré à 75 écus par tonne pour les bananes « dollar ».

Cette augmentation de l'offre ne pouvait que provoquer une baisse générale des prix sur le marché européen et en particulier en France. Il s'agit bien sûr du prix payé aux producteurs, le consommateur, lui, n'a jamais connu de baisse drastique de prix.

2. L'évolution du régime des certificats d'importation

Dans le cadre de l'OMC, les producteurs communautaires bénéficiaient du régime des licences dites de substitution qui leur permettaient de continuer à approvisionner leurs circuits commerciaux quand ils étaient victimes de calamités naturelles, telles les cyclones, par le biais de certificats d'importation pour un tonnage limité aux pertes de récoltes subies. Les Etats-Unis, toujours insatisfaits du contingent dollar et des accords de Marrakech, ont engagé à deux reprises devant l'OMC, un panel pour modifier les conditions d'application de ce régime. A la suite de ce panel de l'OMC, les producteurs communautaires ont bien sûr perdu le bénéfice de ces licences.

La situation de la production bananière en Guadeloupe et en Martinique s'est alors dégradée du fait de ces « évolutions » qui sont toutes orientées vers les intérêts des multinationales américaines.

En effet, seuls 15% de la production mondiale, soit 14 millions de tonnes sur 88 millions, participent au commerce mondial. Ces 14 Mt sont exportées vers 3 zones : les Etats-Unis, le Japon, l'Union Européenne. Le marché intérieur de l'Europe absorbe 4 Mt. La part de la Guadeloupe et de la Martinique est de 8%.

80% de ces échanges sont réalisés par 3 multinationales américaines (CHIQUITA, DOLE, DEL MONTE), une européenne (FYFFES) et une équatorienne (NOBA). Elles contrôlent la production, le transport maritime, l'importation et la mûrissière. Ces multinationales ont depuis l'OCMB en 1993, fait preuve d'une agressivité commerciale et juridique, dont les effets ont progressivement rompu l'équilibre que la production de Guadeloupe et Martinique tirait encore du volet externe de l'OCM.

Il est clair que les politiques communes, agricoles et commerciales, ainsi que les négociations internationales au sein de l'OMC, mettent en évidence la contradiction qu'il y a pour nous, d'être à la fois une partie intégrant de l'Union Européenne, donc faisant partie des espaces développés du Nord, et d'être localisé dans une région tropicale en développement du Sud.

Les 227.2 du traité de Rome n'a pas résisté au rouleau compresseur Multinationales – OMC.

Le cas du sucre...

Depuis 1968, le secteur sucre des filières betterave et canne à sucre de l'Union Européenne est régi par une OCM sucre. Elle repose sur deux principes fondamentaux :

- ✓ Le régime des quotas pour maîtriser la production
- ✓ Le prix garanti par le mécanisme d'intervention.

Jusqu'ici, l'OCM sucre a fonctionné sans être attaquée par l'extérieur, ni par les Etats-Unis. La raison est simple : il n'y a pas de grosse multinationale américaine dans ce secteur. Les Etats-

Unis produisent 7,6 Mt de sucre par an pour une consommation de 9,3 Mt. Ils s'approvisionnent sur le continent américain⁵, en République Dominicaine, aux Philippines et en Australie, au prix du marché mondial situé entre 210 et 290 €/t contre 630 à 720 €/t sur le marché européen.

Cependant, suite à la plainte déposée à l'OMC par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie pour distorsion de concurrence, les stratèges libéraux de la commission européenne, au prétexte de l'OMC, mettent tout en œuvre pour démanteler une organisation qui n'engage aucun surcoût pour le contribuable européen, le régime d'intervention étant autofinancé par les fabricants de sucre et les planteurs de canne à sucre et de betterave. Mais là encore, la raison invoquée par Bruxelles tient du Leitmotiv : les OCM sont contraires aux pratiques du libre-échange...

D'ailleurs, le commissaire européen FISCHLER ne s'est pas caché lors de la réunion du conseil des ministres du 17 novembre 2003 pour déclarer que le maintien du statu quo n'était pas envisageable compte tenu des contraintes externes. Ce n'est pas par hasard que l'animateur du groupe de travail inter service de la commission chargée de mener à bien ce projet, s'est permis de déclarer qu'« le choix général de l'Union Européenne est de s'écarter du soutien par les prix. Le marché intérieur doit être décloisonné et s'ouvrir à la concurrence. Les producteurs les moins compétitifs doivent disparaître ». Il ajoute pour enfoncer le clou : « quelle que soit l'option retenue, il faut s'attendre à des pertes d'emploi dans le secteur sucrier ».

On peut également lire dans les documents de travail de la commission : « il faut prévoir à la reconversion nécessaire de l'économie sucrière des DOM... »

Bref, d'ici juin 2006, l'OCM sucre aura vécu...avec l'OCM lait, ce sont les 2 dernières encore en vigueur.

III. LE POUVOIR DES MULTINATIONALES

La corruption planétaire aurait-elle atteint un point de non retour ?

Les paysans et les états n'exportent pas. Ce sont les multinationales qui s'en chargent !

Qu'il soit céréalier dans l'IOWA, producteur de lait sur le plateau de mille vaches, planteur de café en Colombie, de cacao et Côte d'Ivoire ou de banane en Guadeloupe, le paysan n'exporte pas directement son produit ! Il le vend à un intermédiaire, le plus souvent une multinationale. Généralement, il est obligé de céder son produit au prix imposé par elle.

Dans la même logique, les états non plus ne sont pas des acteurs directs du commerce mondial des produits agricoles. Ils ont progressivement abandonné le contrôle des approvisionnements alimentaires et la gestion des stocks à des opérateurs privés.

Le terrain de jeu est donc libre pour les multinationales qui contrôlent l'approvisionnement planétaire !

Depuis une vingtaine d'années, les multinationales de l'agroalimentaire ont joué une partie de *monopoly planétaire*. A force de rachats et de concentrations, elles ont atteint des tailles gigantesques qui leur permettent maintenant de dicter leur règles aux paysans, aux pouvoirs publics, et d'investir les organisations internationales décisionnelles⁶ afin d'adapter leur idéologie, discours et réglementations à leurs besoins à court terme. Leur vision néolibérale

⁵ Brésil et Mexique

⁶ Banque Mondiale, FMI, OMC

du commerce est devenue le centre de la pensée économique.

EN AMONT : la production ou « du coté de la fourche »

Les multinationales de la pétrochimie se sont rapidement diversifiées dans le secteur des semences agricoles.

Un rapport du Parlement britannique montre que « les restructurations et les fusions qu'a connu le marché mondial des semences et de l'agrochimie ces dernières années, permettent aux cinq plus grandes transnationales du secteur DUPONT, MONSANTO, ASTRAZENECA, NOVARTIS et AVENTIS de contrôler 60% du marché mondial des pesticides, 25% de celui des semences et 100% de celui des semences transgéniques.

Ces cinq mastodontes se sont engouffrés dans la biotechnologie en focalisant leur recherche sur le développement de plantes adaptées à leurs pesticides maison. Cette stratégie leur a permis de renforcer leur vente d'herbicides et place le paysan dans une situation de dépendance quasi totale.

Ces fusions, rachats et restructurations ont créé une dizaine de conglomerats gigantesques qui contrôlent tous les secteurs de l'économie agricole, de la production de semences à la transformation. Les 8 premiers groupes mondiaux génèrent un chiffre d'affaire de 1200 milliards de francs en 1999.

L'alliance CARGILL (céréales) et MONSANTO contrôle l'ensemble de la production de la fourche à la fourchette.

L'AVAL et la DISTRIBUTION ou « du coté de la fourchette »

Les regroupements sont tout aussi forts du coté de la fourchette. Ainsi, les profits générés par les dix plus importantes multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution atteignent des milliards de dollars et sont en constante augmentation.

Le profit net, distribué aux actionnaires de NESTLE, première multinationale agroalimentaire de la planète, passent de 122 millions de francs suisses en 1999 à 149 millions en 2000 soit 22% d'augmentation. En 2001, Madame DETTENCOURT, actionnaire NESTLE, a perçu 65 millions d'euros de dividende soit 7500 fois le SMIC.

UNILEVER a dégagé un profit net de 611 millions d'euros en 2000 (plus de 4 milliards de francs).

Les 2 premiers des 10 principales enseignes de distribution, WALLMART et CARREFOUR⁷, ont un chiffre d'affaire cumulé de 497 milliards d'euros. Leur chiffre d'affaire consolidé est supérieur au budget de l'Etat français.

Dans tout cela, l'agriculture européenne et donc celle de la Guadeloupe qui y est intégrée, est devenue une simple monnaie d'échange.

Le commissaire européen au commerce, Pascal LAMY, lors du prochain round de négociations de l'OMC, suite à l'échec de celui de CANCUN en 2003, aura sans nul doute à choisir entre l'agriculture et les télécommunications, le lait et l'industrie automobile, bref entre 1300 milliards d'euros que représentent les exportations de biens et de services et les 58 milliards d'euros des exportations agricoles. La révision à mi-parcours de la PAC, le 26 juin 2003, dont l'artisan n'est autre que le tristement célèbre Frantz FISCHLER, indiquait déjà

⁷ Bénéfice de Carrefour en 1999 : 620 millions d'euros

avant CANCUN le choix de monsieur LAMY. Il est clairement consigné dans la déclaration commune Etat Unis – Union Européenne, publiée quelques jours avant l'ouverture des négociations.

A chaque étape, l'Union Européenne s'est un peu plus « déculottée » face aux multinationales pour être conforme aux règles qu'elles dictent à l'OMC :

- ✓ La réforme de la PAC en 1992 : il fallait préparer les accords de MARRAKECH de 1994.
- ✓ Les accords de BERLIN en 1999 : il fallait être conforme aux décisions de SEATTLE puis de DOHA avec l'Agenda 2000.
- ✓ Enfin la révision à mi-parcours de la PAC en 2003 : il fallait être en phase avec la décision prévue à CANCUN d'amplifier la libéralisation, par la suppression des droits de douanes.

En clair, c'est bien le calendrier de l'OMC qui influence celui de la PAC et non l'inverse et il faut toujours arriver dans l'enceinte de l'OMC avec un PAC « acceptable ».

Comment tout cela a-t-il été possible ?

Comment être certain qu'un fonctionnaire en poste lorsqu'il signe un accord calamiteux pour les citoyens de son pays, n'est pas déjà entrain d'œuvrer pour les intérêts privés qui l'embaucheront, alors que l'encre de sa signature n'est pas encore sèche ?

- ✓ Comment expliquer que CARGILL, la plus grosse multinationale dans le commerce des céréales, libère un de ses directeurs en 1993 pour devenir représentant spécial adjoint des affaires commerciales des Etats-Unis ?

Sa mission : représenter les Etats-Unis pour le commerce au moment des négociations finales qui allaient déboucher sur la création de l'OMC avec l'accord obligeant les pays à importer 5% de leur consommation intérieure, nouveau coup porté à la souveraineté alimentaire.

Mission accomplie : Monsieur Daniel AMSTUTZ retrouve sa fonction et sa paie chez CARGILL.

- ✓ Comment expliquer que Madame TATCHER, ex-premier ministre du Royaume Unis, fut embauchée par la multinationales PHILIP MORIS⁸ ?
- ✓ Comment expliquer que Monsieur Arthur DUNKEL, patron du GATT jusqu'en 1993, rédacteur des accords de MARRAKECH, s'en est allé tout naturellement rejoindre le conseil d'administration de NESTLE⁹, première multinationale de transformation de produits agricoles ?
- ✓ Comment expliquer que Monsieur Peter SUTHERLAND, successeur de Monsieur DUNKEL au GATT, ait atterri quelques années plus tard chez BRITISH PETROLEUM ?
- ✓ Comment expliquer que l'ancien commissaire européen, Monsieur LORD Léon BRITTAN, vice-président de la commission chargée de défendre les intérêts des citoyens à l'OMC, ait quitté ses fonctions publiques en 1999 pour rejoindre en 2000 le conseil d'administration d'UNILEVER¹⁰ ?
- ✓ Comment expliquer que Monsieur Pascal LAMY soit postulant à la direction de la Banque Mondiale avec de fortes chances de l'emporter ?

⁸ Kraft Food, General Food

⁹ 4 milliards d'euros de profits en 2002

¹⁰ 50 milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2001

Aux vues de cette liste non exhaustive, la collusion entre les dirigeants politiques, l'OMC, et les conseils d'administrations des 15 grandes multinationales de l'agroalimentaire est édifiantes.

Comment peut-on penser un seul instant que ces hommes de pouvoir travaillent pour améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens ? Se sont-ils battus becs et ongles pour défendre les intérêts des petits paysans, des artisans, des commerçants de quartier, contre l'appétit insatiable des multinationales qui ferment des entreprises rentables, licencient à tour de bras et délocalisent ?

IV. CONCLUSION

Le journal britannique ultra libéral « THE ECONOMIST » souligne dans un article : « en 1950, la valeur totale de l'agrobusiness s'élevait à 420 billions de dollars, et les agriculteurs percevaient le tiers de la plu value. D'ici 2028, le marché pourrait atteindre 10 000 billions de dollars, les agriculteurs n'en percevant plus que 10%. Ramené à l'individu, alors que sur chaque dollar dépensé pour acheter le pain, le fermier touchait 40 cts en 1910, il n'en perçoit plus que 7 cts aujourd'hui.

Ces évidences, que chacun d'entre nous perçoit instinctivement en faisant ses courses, ne parviennent pas à ébranler la foi de l'OMC.

Que faire ?

Le puissant mouvement social alter mondialiste qui se développe au Sud comme au Nord indique déjà la voie. L'échec de CANCUN est de son fait.

L'analyse critique de la situation actuelle : la PAC réformée porte atteinte à la dignité des paysans, en bafouant la valeur du travail par des prix sans relation avec les coûts de production, génère davantage d'instabilité des marchés, accentue les crises¹¹ au point où une exploitation agricole disparaît toutes les trois minutes en Europe.

La logique actuelle du développement est fondée sur :

- ✓ la compétitivité,
- ✓ la valeur d'excellence accordée à la technicité,
- ✓ l'exploitation sans limite des ressources naturelles,
- ✓ la vision utilitariste du monde et des hommes,

impose de ne pas se satisfaire des discours convenus.

Par ailleurs, certaines agences des Nations Unies dont le CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) ne sont pas insensibles aux deux tendances nettes qui se dégagent : la baisse des prix et le développement des transnationales en position de monopole. Elles lancent un appel et soulignent que cette « évolution » doit être considérée comme « les premiers signes d'un dérèglement dans la distribution des richesses générées par le processus de globalisation ». Elles soulignent que « les signes d'un commerce INEQUITABLES SONT APPARENTS. Les hausses des prix des matières premières sont toujours répercutées sur les prix au détail des consommateurs, tandis que les baisses ne le sont

¹¹ Banane, lait, porc, etc.

jamais ».

Nous, Guadeloupéens, devons rejoindre au plus vite ce vaste mouvement. Nous devons nous organiser et nous unir avec les autres peuples de la Caraïbes en tant que force de pression, de contestation, de dénonciation et de PROPOSITIONS.

La Guadeloupe, comme ailleurs, est menacée dans le cadre de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services).

L'agriculture guadeloupéenne qui tente de reconquérir le marché intérieur, ne résistera pas à la concurrence extérieure. L'octroi de mer, dispositif du traité de Rome, ne résistera pas longtemps encore dans un monde de libre échange.

Nous devons revoir notre stratégie agricole dans le cadre d'un rééquilibrage des productions, en privilégiant le marché intérieur, réservant l'exportation aux « niches » pour les produits de haute valeur ajoutée ou labellisés¹².

Cela ne peut être possible sans mobilisation de la société guadeloupéenne, sans un contrat entre les producteurs et les consommateurs, où le consommateur aurait un autre rôle, celui de partenaire qui participe aux décisions stratégiques, à la formation des prix, à l'investissement. Cela ne peut être possible sans alternative politique où la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE serait la METHODE PRIVILEGIEE. Nous l'avons vu, le cadre de démocratie représentative permet à des fonctionnaires, ou à un conseil des ministres européens, de décider sans consulter ceux pour qui ils décident.

A ces conditions là seulement un autre monde est possible :

plus juste, plus solidaire,

où l'acte de produire aura du sens parce qu'inscrit dans un projet de société,

où le métier de paysan sera revalorisé,

où commerce équitable et réseaux de vente directe cohabiteront.

A ce moment là, l'utopie nécessaire réalisée, comme pour un rêve, nous pourrions crier : la Guadeloupe est à nous !

¹² Sucre bio, banane de montagne, épices, miel, etc.

LES CHIFFRES CITES DANS CE TEXTE PROVIENNENT DES SOURCES SUIVANTES :

- ✓ Texte des accords de MARRAKECH de 1994
- ✓ Rapport de la commission parlementaire du Parlement britannique de 2001
- ✓ Rapport de l'étude du CNUCED sur le commerce international publiée en août 1999
- ✓ Journal « THE ECONOMIST » du 23 mars 2000
- ✓ Communication officielle de l'entreprise :
 - www.nestle.com
 - www.unilever.com
 - www.carrefour.com